



### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le 20 février 2014

# **FEHAP**

#### LA CFTC SIGNE L'AVENANT DE RESTAURATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Sans véritable convention collective depuis plus d'un an, pour la CFTC, il était devenu urgent de reconstruire un socle conventionnel digne de celui construit par les partenaires sociaux, au sein de la FEHAP au fil des années. On ne pouvait se satisfaire en effet d'un dialogue social réduit à sa plus simple expression, ne représentant plus, qu'un 1/5 ème du corps de l'ancienne Convention Collective. Avec la Recommandation Patronale, il n'était plus possible d'aller signer un accord qui serait venu s'accoler à un texte que nous rejetions.

### Il n'était pas acceptable de pénaliser les bas salaires

Opposée à l'avenant de novembre 2012 signé par deux organisations syndicales , la CFTC s'est battue jusqu'au bout, pour que les bas salaires ne soient pas doublement sanctionnés d'une part avec le transfert d'une partie de la masse salariale vers les plus aisés, puis d'autre part, par la remise en cause de certains acquis de longue date. Si on peut comprendre qu'une conjoncture difficile puisse geler les salaires depuis 2010, il n'était pas acceptable, de surcroît, de détériorer les conditions de travail des personnels en augmentant les contraintes déjà suffisamment lourdes pour l'équilibre de la vie familiale.

### Enfin le retour au dialogue social

Après avoir obtenu que la FEHAP ne reviendrait pas, cette fois, sur les avantages individuels acquis, (récupération des jours fériés) ni sur les accords d'entreprise signés depuis l'agrément de la Recommandation Patronale, la CFTC est revenue autour de la table en octobre dernier. Depuis, et pour la première fois depuis plusieurs années, il y a vraiment eu une véritable négociation, pour tenter de trouver un consensus minimal sur les points de la révision afin d'aboutir très rapidement. Certains point essentiels comme la prime d'ancienneté, l'indemnité de départ à la retraite, la mise en place d'un salaire minimum, ont trouvé des aménagements honorables, même si des concessions ont été faîtes.

Des points plus importants qui méritaient du temps, tels que : la promotion, les indemnités différentielles de remplacement, ou encore l'ensemble des classifications et les nouveaux métiers vont désormais s'inscrire dans un échéancier 2014 inscrit dans l'avenant.

## Notre signature redonne une vie à la convention collective

En signant cet avenant: « nous redonnons une continuité à l'histoire de cette convention, si souvent donnée en exemple par le passé, et dont la CFTC en a été tout au long de ses soixante années d'existence, un ardent bâtisseur. Après un an de chaos, il serait irresponsable de laisser plus longtemps 230 000 salariés sans Convention Collective. Notre signature permet de redonner vie au 80% du texte dénoncé à l'insu de la volonté des employeurs (septembre 2012), il intègre une majorité des points renégociés mis en révision (mai 2010) et surtout, il réduit la recommandation patronale à une toute petite portion inévitable que nous allons revisiter dans les prochains mois. »

**Votre contact** 

Michel Rollo 06 50 04 06 56 mrollo@cftc-santesociaux.fr